



POLITIQUES POUR L'ATTRIBUTION DU PRIX DU LYS D'ARGENT

Politiques adoptées lors de la rencontre du Conseil d'administration du 21 avril 2022

Rassemblement des aînés fransaskois Vitalité 55+ inc.

213-308 4^e avenue nord • Saskatoon • Saskatchewan • S7K 2L7
306.653.7442 • info@vitalite55sk.ca • www.vitalite55sk.ca

SOMMAIRE

1.	OBJECTIFS	3
2.	NATURE DU PRIX ET CRITÈRES D'ATTRIBUTION	3
3.	ADMISSIBILITÉ	4
4.	Modalités	5
4.1.	Nature du prix octroyé	5
4.2.	Mise en candidature	5
4.3.	Contenu des dossiers de candidature.....	5
5.	COMPOSITION DU JURY ET PROCESSUS D'ÉVALUATION.....	6
6.	ATTRIBUTION DU PRIX.....	6

1. OBJECTIFS

Chaque année Vitalité 55+ (V55+) décerne le prix du LYS D'ARGENT pour reconnaître l'implication bénévole de personnes de 55 ans et plus dans leurs communautés

Par l'attribution d'un prix de reconnaissance de l'implication bénévole des Fransaskois de 55 ans et plus, V55+ veut démontrer l'importance qu'elle accorde à la contribution des aînés qui s'impliquent dans leurs communautés.

Les objectifs sont plus spécifiquement de reconnaître l'engagement bénévole régulier et à long terme envers des organismes, des projets, des programmes ou des actions variées. Bien souvent, les ressources financières ne sont pas suffisantes pour assurer la mise en place et le fonctionnement complet des projets et ils ne pourraient pas avoir lieu sans l'aide des bénévoles.

V55+ souhaite aussi reconnaître les individus qui montrent une implication hors du commun, contribuant à des initiatives dont bénéficient leurs communautés, ou certaines tranches de la population.

L'excellence de ces engagements bénévoles mérite d'être reconnue, car bien souvent ces actions remarquables restent invisibles à la majeure partie de la communauté. En reconnaissant ces actions, V55+ espère soutenir tous les bénévoles et leurs multiples actions qui sont tellement importantes pour la pérennité des communautés francophones de la province.

La liste des récipiendaires du Lys d'Argent est maintenue et mise à jour annuellement par Vitalité 55+.

2. NATURE DU PRIX ET CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Le prix du LYS D'ARGENT est remis au bénéficiaire sous la forme d'un trophée mentionnant son nom, l'année de l'attribution et la mention 'Bénévole de l'année'. Ce

trophée peut être accompagné d'un cadeau de reconnaissance d'une valeur maximale de 150\$.

En plus de ce trophée, une nouvelle plaque mentionnant le nom du bénévole de l'année est ajoutée au tableau des récipiendaires du LYS D'ARGENT

La remise du prix est réalisée lors d'un événement officiel dans la communauté du bénévole, impliquant des leaders de la communauté et le public. V55+ profitera aussi d'un événement provincial pour reconnaître le récipiendaire devant toute la communauté Fransaskoise.

Le prix du LYS D'ARGENT est décerné aux bénévoles qui se distinguent selon les critères suivants :

- Service à la communauté
- Nombre de services rendus
- Réponse à des besoins de la communauté locale
- Durée de l'engagement bénévole
- Créativité dans les actions bénévoles
- Qualité des actions bénévoles

3. ADMISSIBILITÉ

Toute personne francophone de 55 ans et plus activement impliquée dans des actions de bénévolat, ou qui a été activement impliquée dans de telles actions. Idéalement ces actions bénévoles sont importantes pour la communauté, aussi bien en durée qu'en impact.

La personne candidate devrait être une résidente dans sa communauté depuis au moins un an.

La personne candidate n'a pas reçu le prix du LYS D'ARGENT lors des 5 dernières années

Le prix peut être remis à un individu, un couple, un groupe d'individus qui agissent ensemble dans une action bénévole.

4. Modalités

4.1. *Nature du prix octroyé*

Chaque prix, individuel ou collectif, est une plaque gravée au nom du ou des récipiendaires.

4.2. *Mise en candidature*

Un appel pour des nominations de candidatures est diffusé dans la communauté Fransaskoise au moins 2 mois avant l'attribution du prix.

Les nominations peuvent être déposées par tout individu de la communauté où habite la personne candidate. La personne déposant une nomination doit avoir 18 ans ou plus et ne pas posséder de lien de parenté direct avec la personne candidate.

4.3. *Contenu des dossiers de candidature*

Formulaire de candidature exposant les éléments distinctifs et les accomplissements soutenant le dossier;

Document de signatures d'appui à la candidature;

Annexes au choix pour étayer le dossier de candidature.

5. COMPOSITION DU JURY ET PROCESSUS D'ÉVALUATION

Le jury est constitué de 3 membres du Conseil d'Administration de Vitalité 55+

Les membres du jury pour l'attribution du LYS D'ARGENT ont accès aux dossiers de candidatures et à une grille d'évaluation des critères. Le Conseil d'Administration va recevoir puis valider la sélection du jury. Une personne déléguée par le Conseil d'Administration vérifiera avec le récipiendaire si elle (il) est d'accord de recevoir le prix.

6. ATTRIBUTION DU PRIX

Les prix sont décernés aux lauréats par le Conseil d'administration qui tient compte de la recommandation du jury de sélection du prix.